

SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE

COMITE SYNDICAL DU 26 AVRIL 2024

PROCES-VERBAL

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 22 avril 2024, le Comité Syndical a été de nouveau légalement convoqué le 22 avril 2024 ; l'an deux mille vingt-quatre, le 26 avril, les membres du Comité Syndical se sont réunis au 3 rue des paveurs – 91 000 Evry-Courcouronnes, à 9 heures, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, afin de débattre et de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Etaient présents :

Collectivité	Nom du délégué	Heure d'arrivée Et/ou de sortie
SIARCE	BERTOL Gino	
CA PARIS SACLAY	CASTAINGS Laurence	
EPINAY-SUR-ORGE	CASTAINGS Laurence	
SIARCE	CORRE Daniel	
SIARCE	DUGOIN Xavier	
SIARCE	HILGENGA Wilfrid	
CA GRAND PARIS SUD	MELIN Gil	
RIS-ORANGIS	MELIN Gil	
MONTGERON	NOEL Michel	

et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code général des collectivités territoriales

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

MANDANTS		MANDATAIRES
EGLY	MATT Edouard	DUGOIN Xavier

Etaient absents :

Collectivité	Nom du délégué
VIGNEUX-SUR-SEINE	ABENA Gabin
EVRY-COURCOURONNES	BEAUDET Stéphane
SIARCE	BEN OUADA Sami
VILLEMOISSON-SUR-ORGE	BENEDETTI Laurence
EPINAY-SOUS-SENART	BENIDJER Khellaf
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	BENSARSA REDA Lamia
JUVISY SUR ORGE	BENSARSA REDA Lamia
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	BIGA Jean-Bernard
CA GRAND PARIS SUD	BORTOLI Jacky
LEUDEVILLE	BOUSSELET Philippe
SIARCE	BOUTEILLE Erick
SIARCE	BUDELOT Laurence

C.C.ENTRE JUINE ET RENARDE	CELLIER Pierre-Henri
SAINT-YON	CELLIER Pierre-Henri
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	COLAS Romain
ATHIS-MONS	CONAN Gauthier
SIARCE	CORDIER Corinne
FLEURY MEROGIS	CORZANI Olivier
SIARCE	COUDORO Bernardin
CROSNE	DAMIATI Michaël
CA PARIS SACLAY	DELIANCOURT Jean-Claude
CHEPTAINVILLE	DELMOTTE Kim
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	DELPIC Joseph
SIARCE	DIRAT Karl
VILLABE	DIRAT Karl
GRIGNY	DJEARAMIN Ganesh
SOISY-SUR-SEINE	DUMONTAUD SEURE Aurélie
MORSANG-SUR-ORGE	DURANTON Marianne
SIARCE	ECK Bernard
LEUVILLE-SUR-ORGE	ESPRIN Daniel
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	EUGENE Joelle
VIRY CHATILLON	FASSI Olivier
OLLAINVILLE	FOUQUE Nicolas
ARPAJON	FOURNIER Pascal
VILLIERS-SUR-ORGE	FRAYSSE Gilles
SIARCE	GOMBAULT Jacques
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	GONZALES Didier
VILLEUNEUVE LE ROI	GONZALES Didier
ABLON	GRILLON Eric
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	GRILLON Eric
SIARCE	GUERTON Jacques
SIARCE	GUILBERT Xavier
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	HAMARD Sylvain
PARAY-VIEILLE-POSTE	HAMARD Sylvain
BONDOUFLE	HARTZ Jean
CA GRAND PARIS SUD	HARTZ Jean
SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	HUBERT Serge
AVRAINVILLE	JANIN Eric
LONGPONT-SUR-ORGE	LAMOUR Alain

YERRES	LE ROUX Jean-Claude
BREUILLET	MAYEUR Véronique
BRETIGNY-SUR-ORGE	MEARY Nicolas
LISSES	MORIN Jean-Marc
GUIBEVILLE	NEDELEC Gaëlle
SIARCE	PAROLINI François
BRUYERES-LE-CHATEL	PEROT Joël
SIARCE	PETEL Yann
LA NORVILLE	PFEIFFER Nathalie
CA PARIS SACLAY	PIANTONI Gilbert
SIARCE	PIGEON Marie France
SIARCE	PLANTE François
CA GRAND PARIS SUD	PROT Pierre
CORBEIL-ESSONNES	PYOT Frédéric
SIARCE	PYOT Frédéric
SIARCE	RASSIER Gérard
CA GRAND PARIS SUD	ROUSSEAU Jean-Baptiste
DRAVEIL	ROUSSET Laurent
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	SAC Patrice
BOISSY-SOUS-SAINT-YON	SCACCHI Anne
C.C.ENTRE JUINE ET RENARDE	SCACCHI Anne
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	SEBBAG Alice
SIARCE	SHEPS Ariel
CA GRAND PARIS SUD	SOULOUMIAC Michel
LE PLESSIS PATE	TANGUY Sylvain
SAVIGNY SUR ORGE	TARAGON Stéphane
SIARCE	TERRIER Michel
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	VEROTS Dominique
SIARCE	VIVIER Richard
CA GRAND PARIS SUD	WITTEK Eugène
ETIOLLES	WITTEK Eugène

Monsieur Xavier DUGOIN déclare la séance ouverte à 9 heures 15, et propose Monsieur Gil MELIN comme secrétaire de séance. Il n'y a pas d'autres candidatures, ni voix contre, ni abstention.

Monsieur Gil MELIN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président décline l'ordre du jour. Compte-tenu du nombre de délégués présents, le Président retire de l'ordre du jour les points 2 et 3.

POUR INFORMER

Monsieur le Président rappelle que de nombreuses communes délibèrent pour adhérer aux compétences IRVE et « réseaux gaz ». Il rencontre de nombreux maires et leur explique quelles sont les missions du syndicat et l'intérêt d'y adhérer.

Monsieur le Président fait un point sur l'adhésion du SMOYS à la SEM départementale énergie : le syndicat va s'inscrire pour avoir un administrateur ; pour ce faire, 400 000 euros ont été préinscrits au budget ; seulement le SMOYS s'est aperçu que les autres collectivités n'inscrivaient que 250 000 euros pour avoir un poste au conseil d'administration ; le Smoys va donc aligner sa prise de participation à 250 000 euros tout comme GPS, ou Cœur d'Essonne Agglomération. Cette modification fera l'objet d'une décision modificative qui sera présentée au prochain comité, le 10 juin. Une séance est prévue le 1^{er} juillet, puis une dernière en septembre afin de clôturer le processus des adhésions.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2024

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques, des rajouts ou des amendements rédactionnels.

Aucune remarque ou demande n'est formulée par les participants.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU BUREAU SYNDICAL DE 22 MARS 2024

Monsieur le Président rapporte que lors de cette séance a été votée une motion rappelant au Département de l'Essonne que le SMOYS entend exercer sa compétence et sa technicité en matière de photovoltaïque pour le compte de ses communes ; le SMOYS ne peut être qu'un simple apporteur d'affaires à la nouvelle SEM départementale.

Monsieur Gil MELIN souhaite savoir si le SMOYS se pose en concurrent de la SEM s'il continue à exercer ses compétences.

Monsieur Gino BERTOL rappelle qu'une SEM est en libre concurrence avec tout opérateur privé ; concernant l'exercice des compétences du SMOYS, le syndicat entend mettre en œuvre des projets jusqu'à 150 000 / 200 000 euros. Ceci est en négociation avec la SEM.

Monsieur Gino BERTOL précise également que le SMOYS défend une autre position, qui est qu'en tant qu'apporteur d'affaires, il entend être rémunéré.

Monsieur Gil MELIN demande si la SEM va se limiter au photovoltaïque

Monsieur Daniel CORRE répond que les statuts de la SEM prévoient également la géothermie et la méthanisation, l'éolien ayant été abandonné.

POINT N° 1 – INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Le 11 décembre 2023, le Comité Syndical du SMOYS a approuvé à l'unanimité la demande d'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) à la compétence IRVE, pour ses communes adhérentes : Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Chevannes, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, La Ferté Alais, Marolles en Hurepoix, Mennecy, Ormoy, Vert le Grand, le Malesherbois, Buno-Bonnevaux, Ollainville, Breuillet, Champcueil.

A ce titre, le SIARCE a désigné 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour siéger au Comité Syndical du SMOYS en représentation des communes de Breuillet, Ollainville, Buno-Bonnevaux et du Malesherbois, qu'il convient aujourd'hui d'installer.

Le comité,

PREND ACTE de la désignation des représentants pour le SIARCE :

Délégués titulaires : Bernardin COUDORO, Erick BOUTEILLE, Richard VIVIER, Xavier GUILBERT - Délégués suppléants : Thierry BECHETOILLE, Hervé GAURAT, Stéphane KUKTNERIAN, Jean-Luc RICHY

POINT N° 4 - GESTION DE LA TICFE

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L5212-24 du CGCT modifié par la loi des finances 2021 du 29 décembre 2020 et entré en vigueur en 2023, le SMOYS perçoit la part communale d'accise sur l'électricité en lieu et place des EPCI à fiscalité propre qui en sont membres.

Pour l'année 2023, la TICFE qui entre dans les budgets 2024, à la demande des maires concernés, leur a été reversée dans son intégralité.

Pour les années à venir, il convient de prendre une délibération concordante avec chaque commune, et ce avant le 1^{er} juillet 2024, pour fixer le taux de reversement de la TICFE, du SMOYS aux communes.

Il est proposé de reverser 95% aux communes, et de garder 5% au titre du gros travail administratif qu'il convient d'effectuer pour vérifier les factures, pour contrôler que les montants versés correspondent bien à ce qui est attendu et de récupérer les sommes dues.

A titre de comparaison, le SYDER (syndicat d'Energie du Rhône) conserve la totalité de la TICFE, le SDESME, 50%, et certaines intercommunalités comme celle du Dourdannais, qui en conservent 25%.

Monsieur Michel NOEL propose de voter dès maintenant un taux de 10%.

Monsieur Wilfrid HILGENGA propose de fixer le taux de versement à 95% jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur le Président précise que le taux de reversement discuté avec chaque maire portait sur 95% et que ceci a déjà un impact sur les budgets communaux.

Sans autre remarque le Président soumet au vote ce point

Le comité

FIXE à 95 % le taux de reversement aux communes de la TICFE perçue sur leur territoire

DIT que les modalités de reversement seront fixées chaque année par délibération

Vote :

Pour : 10

Unanimité

POINT N°5 - ADHESION A LA COMPETENCE GAZ POUR LES COMMUNES D'ANGERVILLE ET DE BOISSY-LA-RIVIERE

Monsieur le Président dit qu'il convient que le comité syndical délibère pour accepter l'adhésion des communes d'Angerville et de Boissy-la-Rivière à la compétence « concession gaz ».

Sans autre remarque le Président soumet au vote ce point.

Le comité

ACCEPTE la demande d'adhésion à la compétence relative au service public de distribution de gaz pour les communes d'Angerville et de Boissy-la-Rivière

Vote :

Pour : 10

Unanimité

POINT N° 6 - ADHESION A LA COMPETENCE IRVE DES COMMUNES DE BOUVILLE ET DE MAROLLES EN BEAUCE

Monsieur le Président expose que les communes de Bouville et de Marolles-en-Beauce souhaitent adhérer à la compétence « IRVE ».

Sans autre remarque, Monsieur le Président soumet la présente délibération au vote.

Le Comité

D'ACCEPTE la demande d'adhésion à la compétence IRVE des communes de Bouville et de Marolles en Beauce

Vote :

Pour : 10

Unanimité

POINT N° 7 - ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE DEPLOIEMENT DES IRVE

Pour information, Monsieur Gino BERTOL rapporte que l'actualisation du Schéma Directeur des IRVE prend en compte l'élargissement du périmètre du SMOYS et les adhésions de nouvelles communes et y seront donc incorporées au fur et à mesure les 390 bornes. Le schéma directeur fera également apparaître les privés du fait de leurs obligations réglementaires ainsi qu' un retour d'expérience sur l'utilisation des bornes du Syndicat.

Les autres points d'information seront présentés au prochain comité syndical

Monsieur Gino BERTOL fait un retour positif sur un atelier tenu à l'UME par le SMOYS.

Monsieur Gil MELIN rapporte que maintenant on trouve dans les ports des bornes de recharges pour les bateaux.

Monsieur Thomas DE CARLOS attire l'attention sur le fait que les berges de la Seine relèvent de la compétence de VNF et à ce titre le SMOYS n'a pas compétence à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les participants et lève la séance à 9 heures 55.

Le Président



Xavier DUGOIN

Le Secrétaire de séance



Gil MELIN